

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° I-425

présenté par  
M. Hammadi

-----

**ARTICLE 3**

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* À la même phrase, après le mot : « compte », sont insérés les mots : « par un groupement d'opérateurs ou un distributeur ». ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à élargir seuil de déclenchement de la taxation à la TVA en France pour les ventes à distances aux groupements d'opérateurs et aux distributeurs.